

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE RIBECOURT-DRESLINCOURT

2026 - 051 NOMBRE DE MEMBRES

AFFÉRENT AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
27	27	27

Séance du 30 mars 2026

Date de la convocation
23/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le **lundi 30 mars à 19h**,
le Conseil Municipal de cette Commune
convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la
loi **au Centre Yves Montand** de RIBECOURT sous
la présidence de Monsieur LÉTOFFÉ Jean-Guy, Maire

Date d'affichage
23/03/2026

Présents : M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, Mme BALITOUT Hélène, M. BELLOT Patrice, Mme PIENS Antonella, M. CARRASCO José, Mme HAINEZ Carole, M. COPPIN Franck, Mme CHARLET Valérie, M. CANTRAINE Hervé, Mme FRÉTÉ Thérèse, M. CATRY Bruno, M. GILLOT Jean-Pierre, M. CARON Joël, Mme DOGIMONT Laurette, , Mme NISOLE Sandra, M. DE ALMEIDA Pierre, Mme CAMARA Laura, Mme BOULNOIS Naguine à partir de 19h02, M. CHMIELEWSKI Thomas, Mme HALKO Laurence, M. LANCIEN Yves, Mme GUEMBE Florence, M. KLIBER Antoine, Mme TROUILLET Sarah, M. LÉGER Loïc, Mme MARCHI Charlène, M. LAMOUREUX Laurent.

Excusé : Mme BOULNOIS Naguine jusqu'à 19h02

Pouvoir : Mme BOULNOIS Naguine à Mme BALITOUT Hélène jusqu'à 19h02

Secrétaire de séance : Madame FRÉTÉ Thérèse

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Membres du Conseil Municipal à la
Commission M.A.P.A.

RAPPORTEUR : M. Jean-Guy LÉTOFFÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marché Publics,

Vu la délibération n° 2008-011 du 21 mars 2008 décidant la création d'une commission M.A.P.A., destinée à procéder à l'ouverture des plis reçus dans le cadre de consultations relevant de l'article 28 du Code des Marchés Publics et dépassant le montant de 10 000 € HT, et qui se monte maintenant à 40 000 € H.T. ;

Considérant que 5 membres désignés par le Conseil Municipal dont le Maire, membre de droit, doivent faire partie de ladite commission ;

Considérant que les candidats en présence ont obtenu respectivement :

TITULAIRES

- M. Jean-Guy LÉTOFFÉ : 27 voix
- M. Franck COPPIN : 27 voix
- M. Patrice BELLOT : 27 voix
- Mme Laurence HALKO : 27 voix
- M. Antoine KLIBER : 27 voix

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le

ID : 060-216005314-20260330-D2026051-DE



DÉCIDE : La Commission M.A.P.A. est composée comme suit :

- M. Jean-Guy LÉTOFFÉ
- M. Franck COPPIN
- M. Patrice BELLOT
- Mme Laurence HALKO
- M. Antoine KLIBER

Le secrétaire de séance,

Thérèse FRÉTÉ

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Thérèse Frété', written over the printed name.

Le Maire,

Jean-Guy LÉTOFFÉ